

vernement ce qu'il devait faire. Tout le monde savait ce qu'il fallait faire: réduire les impôts; nous le lui avons dit je ne sais combien de fois. Nous lui avons dit tout cela, mais il n'a rien fait.

**M. le président:** A l'ordre; je ne tiens pas à interrompre l'honorable député, mais il me semble qu'il s'éloigne pas mal de la question.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur le président, la seule explication que je puisse donner c'est que j'ai été entraîné. Mais je reviens au projet de loi. Je crois que les honorables députés conviendront que je parlais au moins de quelque chose, si ce n'est du bill.

Je suis d'avis que la mesure nous a menés à une situation d'une mordante ironie. En effet, il me semble que même si la fixation du prix de revente n'a pas été inventée à cette fin, elle a, effectivement, produit des résultats grâce auxquels un grand nombre de détaillants ont pu vraiment collaborer. Toute leur annonce était faite pour eux.

Il semble parfaitement évident,—j'aborderai la question dans quelques instants,—qu'on va maintenant en faire un crime,—c'est le point auquel je veux en venir en tout cas,—que ces actions vont devenir des crimes, que le détaillant devra recourir à toutes sortes d'artifices pour pouvoir collaborer. La collaboration, à mon avis, est une chose naturelle et bonne. Il est bon de pouvoir coopérer. C'est là un mode de collaboration reconnu, traditionnel. On dira peut-être que c'est accessoirement, que peut-être les fabricants ne l'avaient pas voulu comme ça, mais nous avons droit de nous flatter des conséquences de nos gestes même si nous ne les prévoyions pas entièrement.

Pouvez-vous croire un instant que le Gouvernement refuserait de s'attribuer le mérite d'un acte qui, par accident, aurait eu de bons effets, simplement parce qu'il ne les avait pas voulus? Bien entendu qu'il s'en attribuerait le mérite, sans sourciller. A mon avis, le maintien de prix de revente a droit aux félicitations qui lui reviennent de cette façon indirecte. On peut de droit lui attribuer de grands mérites.

Au début de l'après-midi, lorsqu'on a posé au ministre des questions auxquelles il a trouvé difficile de répondre, on a exposé bien clairement le cas du détaillant qui, par exemple, ne pourrait plus se permettre de recourir au vendeur d'un produit à marque de fabrique pour assurer sa publicité. Il se posera des problèmes. Il faudra régler le problème de la collaboration entre détaillants. Comment pourront-ils collaborer? Je regrette qu'aucun des députés socialistes ne soit ici, car ils aiment beaucoup parler de collaboration...

[M. Macdonnell (Greenwood).]

**Une voix:** Aucun d'eux n'est ici.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Mais comme ils ont prisé la mesure à l'étude! Ainsi que l'a déclaré le député d'Eglinton, s'il est une chose assurée à propos de cette mesure, quelles que soient les intentions qu'on ait eues, c'est qu'elle ne fera pas baisser les prix. Nul ne l'a affirmé. Mais ce qui est sûr, c'est, premièrement, qu'elle procurera plus d'avantages à certains gros distributeurs; deuxièmement, qu'elle demandera un plus grand effort de la part des petits détaillants pour résister à ces gros colosses, comme on les a déjà désignés au comité. Les petits commerçants devront nécessairement chercher à collaborer.

On nous a toujours dit à la Chambre que la collaboration est une bonne chose. Je prétends que c'est une farce d'adopter un projet de loi qui aura pour effet de mettre en danger et peut-être de détruire cette collaboration. Je désire soulever la question suivante que je pose au ministre: les tailleurs Tip Top rendent, je crois, un service très utile car ils fournissent des vêtements de bonne qualité à un prix raisonnable, et même à un prix très bas.

Voici, à ma connaissance, la nature de leur affaire: Ce sont tout d'abord des fabricants. Deuxièmement ce sont des détaillants qui possèdent un grand nombre de magasins. En troisième lieu ils vendent des vêtements à d'autres détaillants. Quel sera l'effet de l'abolition de la fixation des prix pour cette entreprise? En tant que fabricants, les tailleurs Tip Top n'en ressentiront pas l'effet. La mesure ne fera pas de tort non plus à leurs propres magasins de détail. Mais qu'arrivera-t-il pour les autres magasins qui vendent leurs vêtements? Seront-ils en mesure de se mettre à l'abri, pour ainsi dire, derrière la publicité des tailleurs Tip Top ou cela sera-t-il une infraction dans le cas de laquelle, ainsi que l'a dit le ministre cet après-midi, les détaillants ne pourraient pas s'associer?

Avant de reprendre mon siège et avant que le ministre me réponde, j'aimerais relater deux ou trois incidents rappelant les méthodes qu'utilisent maintenant certains détaillants privés afin d'essayer de faire face,—et c'est difficile car elle ne fait que surgir,—de faire face à une situation très semblable à celle qui selon toute apparence existera pour les détaillants quand le présent amendement aura été adopté. On me dit que les magasins *Red and White* ont introduit la pratique de la réclame en commun et que cette pratique a aidé le marchand indépendant à faire face au danger nouveau que présentait la réclame des grands magasins. Deuxièmement, en ce qui concerne les magasins *Red and White*, je crois savoir que le marchand, qui reste pro-